

## Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

N°01/VRP-VD/16-17, en date du **Mercredi 07 Septembre 2016**

L'an deux mille seize et le sept du mois de septembre à 09h30 s'est tenue une réunion avec les Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, sous la présidence du Vice Recteur Chargé de la Formation Supérieure du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation

### **Etaient présents :**

- Mr AIT AMOKHTAR H., Vice Recteur
- Mr DJERRADA A., Vice Doyen de la Faculté **Tech**
- Mr SIFAOUI H., Vice Doyen de la Faculté **SE**
- Mr AMEUR S., Vice Doyen de la Faculté **SHS**
- Mr CHITER A., Vice Doyen de la Faculté **DSP**
- Mme HAOUCHI A., Vice Doyen de la Faculté **LL**
- Mr OUAOUDIA L., Vice Doyen de la Faculté **SEGC**
- Mr AKSAS A., Vice Doyen de la Faculté **SNV**

### **Ordre du jour**

1. Déroulement des examens de rattrapage restants de l'année 2015/2016 et démarrage de l'année universitaire 2016/2017,
2. Accueil des nouveaux bacheliers 2016,
3. Réinscriptions au titre de l'année 2016/2017,
4. Inscriptions en Master 2016/2017,
5. Autres types d'inscriptions :
  - *Inscription des titulaires de DEUA en Licence (niveau L3),*
  - *Inscription avec un bac antérieur à 2016 et non utilisé,*
  - *Inscription pour préparer un 2<sup>ème</sup> diplôme.*

Après avoir souhaité la bienvenue et une bonne reprise aux Vices Doyens, le Vice Recteur chargé de la pédagogie a ouvert la séance en listant les points inscrits à l'ordre du jour. Par la suite, il a présenté une synthèse sur les conditions de déroulement des différentes opérations liées au démarrage de l'année universitaire 2016/2017. A savoir :

- Inscriptions définitives des Nouveaux Bacheliers 2016 : l'opération a eu lieu du 04 au 09/08/2016 au campus Aboudaou.
- Inscriptions des retardataires, changements de filières et transferts des bacheliers 2016 : Ces opérations auront lieu du 14 au 17 septembre à travers le SII-PROGRES.
- Dépôt des demandes de réintégration 2016/2017 : l'opération de dépôt des dossiers est en cours, du 01 au 08/09/2016.
- Changements de filières et transferts (Bac antérieur à 2016): l'opération de dépôt des dossiers est prévue du 18 au 22/09/2016 en ligne (par internet).

## **1. Déroulement des examens de rattrapage restants de l'année 2015/2016 et démarrage de l'année universitaire 2016/2017**

Les interventions des Vices Doyens nous ont permis de faire le point sur le déroulement des examens de rattrapage de l'année 2015/2016 et le démarrage de l'année universitaire 2016/2017.

- Les facultés SHS et SNV ont terminé leurs examens de rattrapage avant le départ en vacances d'été.
- La quasi-totalité des examens de rattrapage au niveau des facultés DSP, SECG, LL et Technologie seront faits d'ici le 15 septembre. Seuls quelques examens sont programmés jusqu'au 21 septembre.
- Au niveau de la faculté des Sciences Exactes, les examens de rattrapage de l'année 2015/2016 vont s'étaler jusqu'au 06/10/2016 et au-delà de cette date pour la promotion M1-Recherche opérationnelle.

Pour le démarrage des enseignements de l'année universitaire 2016/2017, la quasi-totalité des cours au niveau de l'université débuteront le 18 septembre (niveau L1 en particulier). D'ici le 25 septembre, tous les départements démarreront leurs cours. Au niveau de la faculté SNV, le démarrage des cours est prévu le 06 septembre pour les niveaux M2 et le 14 septembre pour les autres niveaux. Quant à la faculté des Sciences exactes, le démarrage des cours est prévu pour le 09/10/2016. Certains niveaux, les petits effectifs en particulier, démarreront leurs cours avant cette date.


## **2. Accueil des Bacheliers 2016**

A l'instar de l'année précédente, avant le démarrage des cours en L1, il a été convenu d'organiser l'accueil des nouveaux Bacheliers 2016 au niveau des facultés pour leur expliquer le fonctionnement de l'université, la réglementation en vigueur, le déroulement des enseignements (Cours, TD, TP), le contrôle continu et les examens, ....

## **3. Réinscriptions au titre de l'année 2016/2017**

Les réinscriptions au titre de l'année universitaire 2016/2017 doivent se faire à partir de l'application "*Gestion-Inscriptions*". Tous les départements possèdent des comptes d'accès à cette application.

Les réinscriptions se feront en deux étapes :

1. Affectation des résultats de fin d'année 2015/2016 de chaque promotion, à partir des PV de délibérations, en indiquant juste les résultats (Admis, Admis avec Dettes, Ajourné,...). Orientation des étudiants et validation par la suite de leurs réinscriptions pour l'année universitaire 2016/2017.
2. Pour inscrire un étudiant, il suffit d'accéder à la liste des étudiants de sa promotion, sélectionner l'année universitaire 2016/2017 et cliquer sur le bouton  Certificat de scolarité dans la page détail de l'étudiant pour imprimer son certificat de scolarité et valider automatiquement sa réinscription au titre de l'année 2016/2017.

La faculté qui rencontre des problèmes dans la gestion des réinscriptions est priée de se rapprocher du service technique du vice-rectorat pour assistance.

Pour l'impression des cartes d'étudiants 2016/2017, un bureau sera mis à la disposition des facultés au niveau du vice-rectorat. Chaque faculté est priée de désigner une personne

pour se rapprocher du vice-rectorat une fois par semaine (ou plus si nécessaire) pour procéder à l'impression des cartes des étudiants réinscrits. La date de démarrage de cette opération vous sera communiquée sous peu.

#### 4. Inscriptions en Master 2016/2017

Les formulaires nécessaires pour demander une inscription en master au titre de l'année universitaire 2016/2017 sont mis à la disposition des étudiants sur le site du vice-rectorat ([www.univ-bejaia.dz/formation](http://www.univ-bejaia.dz/formation)), conformément à l'Arrêté n°363 du 09 juin 2014 portant conditions d'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master. Il s'agit des trois catégories :

- *Licence du Système LMD* (demande d'inscription en M1)
- *Niveau "Bac+4" du Système Classique* (demande d'inscription en M1)
- *Niveau "Bac+5" et plus du Système Classique* (demande d'inscription en M2)

La date limite arrêtée pour le dépôt des dossiers au niveau des départements est fixée pour le 08/09/2016. Les dossiers seront traités au niveau des départements, conformément à la réglementation en vigueur, et les étudiants seront informés de la suite à donner à leurs demandes par affichage.

- Pour les **nouveaux diplômés en Licence de l'Université de Béjaia** (2015/2016), les inscriptions en Master auront lieu au niveau des départements. Elles se feront de la même façon que les réinscriptions, à travers l'application "*Gestion-Inscriptions*". Noter que le résultat des étudiants inscrits en L3 et diplômés (2015/2016) est automatiquement transcrit "**Diplômé(e)**" dans l'application pour les promotions dont les PV ont été transmis au vice-rectorat. Il suffit de les orienter vers le niveau M1 correspondant.
- Pour les **anciens diplômés** et les **diplômés des autres établissements**, leurs **dossiers doivent être transmis au vice-rectorat** pour vérification et ajouts à la base de données avant de procéder à leurs inscriptions définitives au niveau des départements.

Comme les délibérations de certaines promotions sortantes L3/2015-2016 de l'Université de Béjaia ont eu lieu en septembre 2016, les étudiants concernés peuvent se rapprocher de leurs départements pour un délai supplémentaire, en fonction de la date des délibérations. Cependant, aucun délai supplémentaire ne sera accordé aux autres catégories (diplômés avant 2016,...).

#### 5. Autres types d'inscriptions

##### 5.1. Inscription des titulaires de DEUA en Licence (niveau L3)

Conformément à l'arrêté ministériel n° 364 du 09 juin 2014, les titulaires d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Appliquées (DEUA), obtenu depuis 05 ans et plus, ont la possibilité de s'inscrire à l'université (niveau L3) pour poursuivre une formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence. A cet effet, une fiche de candidature est mise à la disposition des titulaires de DEUA sur le site du vice-rectorat. Le dépôt des dossiers est prévu au niveau du vice-rectorat du 04 au 08/09/2016.

Les dossiers déposés seront ensuite transmis aux facultés pour étude, conformément à l'arrêté sus cité. Les demandes seront étudiées selon :

- La conformité de l'équivalence pédagogique "DEUA-Filière demandée" établie par

l'équipe de formation de la licence concernée : Le candidat doit capitaliser 120 crédits pour que sa candidature soit retenue.

- Les résultats pédagogiques du cursus de DEUA de l'étudiant.
- Les capacités d'accueil et d'encadrement dans la spécialité demandée.

### **5.2. Inscription avec un bac antérieur à 2016 et non utilisé**

Les titulaires d'un baccalauréat algérien obtenu antérieurement à la session 2016 et n'ayant pris aucune inscription universitaire peuvent, au titre de l'année universitaire 2016-2017, déposer une demande d'inscription auprès de l'établissement d'enseignement et de formation supérieurs de leur circonscription géographique de rattachement, selon les conditions pédagogiques et la note minimale d'accès à la filière ou au domaine, de l'année d'obtention de leur baccalauréat et ce, dans la limite des places pédagogiques disponibles.

La période de dépôt des dossiers de demande d'inscription à l'université de Béjaia (du 04 au 08/09/2016) et la procédure à suivre ont été publiées sur le site du vice-rectorat ([www.univ-bejaia.dz/formation](http://www.univ-bejaia.dz/formation)) en juillet passé. Les dossiers seront traités, en fonction de la capacité d'accueil de chaque faculté, conformément à la circulaire d'orientation et aux moyennes minimales d'accès aux filières de l'année d'obtention du Bac.

### **5.3. Inscription pour préparer un 2<sup>ème</sup> diplôme.**

Les titulaires d'un Diplôme universitaire obtenu depuis plus de 05 ans ont la possibilité de s'inscrire à l'université pour préparer un 2<sup>nd</sup> diplôme. La période de dépôt des dossiers de demande d'inscription (du 04 au 08/09/2016) et la procédure à suivre ont été publiées sur le site du vice-rectorat en juillet passé. Les dossiers seront traités, en fonction de la capacité d'accueil de chaque faculté, conformément à la circulaire d'orientation et aux moyennes minimales d'accès aux filières de l'année d'obtention du Bac.

La séance fût levée à 12H00.

Fait le 07/09/2016  
Le Vice Recteur